

s'engage et promet, afin que chacun sache ce qu'il aura à faire et à attendre. Chaque partie aura un double de ce Contract, qui sera signé par ledit Capitaine MAY et le Colon respectif, en présence de deux témoins selon la loi, qui signeront aussi comme tels, et ce Contract sera écrit ou imprimé sur papier timbré.

Le départ aura lieu à la fin d'Avril de l'année prochaine; chacun qui se décidera à prendre ce parti, est prié de s'adresser le plutôt possible audit Capitaine MAY, d'Uzistorf, à Berne, soit par lettres franches-de-port ou personnellement.

Berne le 24. Mai 1820.

R. MAY, d'Uzistorf,

*Capitaine au Service britannique, et Agent
plénipotentiaire du Comte de SELKIRK.*